



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2019

---

N° DEL 2019.01.30/009

Thème : DÉLÉGATION 1

**Objet : Désignation des représentants de la commune au sein du comité technique et du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail.**

**Convocation :**

**Date :** 24/01/2019

**Affichage :** 24/01/2019

**Nombre de membres du conseil municipal**

**En exercice :** 33

**Présents :** 26

**Nombre de suffrages exprimés :** 31

Le **mercredi 30 janvier 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Étaient Présents :**

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie.

**Étaient représentés :**

DUFOUR Maurice donne pouvoir à GUÉRIN Nicole;  
CIUPPA Marcel donne pouvoir à MARCHELLO Marie;  
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed;  
BREUIL Marc donne pouvoir à GRYZKA Romain;  
DAZIN Florian donne pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Absents excusés :**

DUFOUR Maurice, MILLET Thibault, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

**Secrétaire de séance :** Mohamed DJEFFAL

**AR Prefecture**

005-210500237-20190212-20190130009-DE  
Reçu le 12/02/2019

**Rapporteur : Gérard FROMM**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et 33 ;

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26 ;

Vu la délibération n° DEL 2018.05.16/073 du 16 mai 2018 portant composition du comité technique et du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail ;

Considérant que le scrutin pour la désignation des représentants du personnel au sein du comité technique et du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail s'est déroulé le 6 décembre 2018 ;

Considérant que la délibération n° DEL 2018.05.16/073 du 16 mai 2018 fixait à trois, le nombre de représentants titulaires de la collectivité au sein du comité technique et du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail ;

Il convient donc de procéder à la désignation des représentants du conseil municipal au sein du comité technique et du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail ;

Afin d'alléger le déroulement de la séance, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas procéder au scrutin secret et de désigner les représentants suivants :

**Comité technique :**

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPLÉANTS</b>
FROMM Gérard JALADE Jacques GUIGLI Catherine	DAERDEN Francine CIUPPA Marcel POYAU Aurélie

**Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail :**

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPLÉANTS</b>
JALADE Jacques DUFOUR Maurice DAERDEN Francine	CIUPPA Marcel POYAU Aurélie GUIGLI Catherine

**AR Prefecture**

005-210500237-20190212-20190130009-DE  
Reçu le 12/02/2019

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De ne pas procéder au scrutin secret ;
- De désigner comme représentants titulaires et suppléants du conseil municipal au sein du comité technique et du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail les élus suivants :

**Comité technique :**

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPLÉANTS</b>
FROMM Gérard	DAERDEN Francine
JALADE Jacques	CIUPPA Marcel
GUIGLI Catherine	POYAU Aurélie

**Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail :**

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPLÉANTS</b>
JALADE Jacques	CIUPPA Marcel
DUFOUR Maurice	POYAU Aurélie
DAERDEN Francine	GUIGLI Catherine

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 31**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

DÉLÉGATION 1 DEL 2019.01.30/009

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM

**AR Prefecture**

005-210500237-20190212-20190130009-DE  
Reçu le 12/02/2019

Blank area with horizontal lines for text entry.